




EXIGENCE QUALITE POUR LES FOURNISSEURS

	REDACTION	VERIFICATION	APPROBATION	Page 1 sur 7
NOM	PASQUIER	MEYER	MEYER	
PRENOM	Caroline	Arthur	Arthur	
SIGNATURE				



TABLEAU DES RÉVISIONS :


Date	Modifications
16/09/2020	Rédaction du document
12/12/2023	Mise à jour du document

	REDACTION	VERIFICATION	APPROBATION	Page 2 sur 7
NOM	PASQUIER	MEYER	MEYER	
PRENOM	Caroline	Arthur	Arthur	
SIGNATURE				



SOMMAIRE

- 1. OBJET.....4
- 2. DOMAINE D'APPLICATION.....4
- 3. EXIGENCES QUALITE GENERALES POUR LES FOURNISSEURS4
 - 3.1. Accès aux installations par sico services et ses clients.....4
 - 3.2. DOCUMENTATION A JOINDRE A LA LIVRAISON.....5
 - 3.3. ETHIQUE ET REGLEMENTATION.....5
 - 3.4. demarche QUALITE DES FOURNISSEURS6
 - 3.5. GESTION DES RISQUES6
 - 3.6. COMMUNICATION DES ALERTES AVEC SICO SERVICES.....6
 - 3.7. MAITRISE DE la sous-traitance par le fournisseur7
 - 3.8. ARCHIVAGE.....7

	REDACTION	VERIFICATION	APPROBATION	Page 3 sur 7
NOM	PASQUIER	MEYER	MEYER	
PRENOM	Caroline	Arthur	Arthur	
SIGNATURE				



1. OBJET

Ce document définit les exigences qualité de la société, applicables à nos fournisseurs ou sous-traitants par défaut.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Ce document s'applique à tous les fournisseurs ou sous-traitants à qui nous faisons appel pour leurs produits/matériels ou prestations.

Ce document est envoyé à tous les fournisseurs par email, dès que sélectionné et à la première commande.

Par l'acceptation du contrat ou de la commande, le Fournisseur s'engage à respecter les clauses définies dans ce présent document.

3. EXIGENCES QUALITE GENERALES POUR LES FOURNISSEURS

3.1. ACCÈS AUX INSTALLATIONS PAR SICO SERVICES ET SES CLIENTS




Le fournisseur assure le libre accès aux représentants de la société et à nos clients, aux locaux dans lesquels sont exécutés la réalisation des produits et prestations, qu'ils soient réalisés chez le fournisseur ou ses sous-traitants. Ce droit donne accès à tous les documents relatifs à la réalisation des produits, conception du matériel ou prestations (hormis les documents protégés par une clause de confidentialité).

Les représentants de la société s'engagent à respecter le règlement intérieur et les règles de sécurité du fournisseur et/ou des sous-traitants.

Les visites peuvent s'organiser comme suit :

- Audit sur tous ou un des sites du fournisseur. Il pourrait être mené dans le cadre d'une évaluation d'un nouveau fournisseur.
- Visite sur des sujets spécifiques tels que la clôture de Non-conformités, la résolution de problèmes, revue du contrat...

Un ordre du jour pourrait être établi et soumis pour acceptation du fournisseur. Dans le cas d'un audit, le délai de prévenance est de 15 jours.

	REDACTION	VERIFICATION	APPROBATION	Page 4 sur 7
NOM	PASQUIER	MEYER	MEYER	
PRENOM	Caroline	Arthur	Arthur	
SIGNATURE				



3.2. DOCUMENTATION A JOINDRE A LA LIVRAISON

Les produits/matériels doivent être livrés accompagnés des documents suivants :

- Le bordereau de livraison indiquant :
 - La référence de l'article
 - Le numéro de la commande
 - La quantité d'articles livrés
- La déclaration de conformité
- Et selon le domaine d'application :
 - Rapport indiquant les résultats de contrôle ou de mesure
 - Certificat matière

3.3. ETHIQUE ET REGLEMENTATION

Le fournisseur s'engage à respecter les exigences légales ainsi que les normes et réglementations applicables et en vigueur.

Le fournisseur s'engage à sensibiliser les personnes participant à la réalisation du produit ou de la prestation sur les points suivants :

- Sécurité du produit ou du service afin d'éliminer tout risque d'accident.
- Respect des exigences devant conduire à la conformité du produit/service.
- Respect du comportement éthique, à minima telle qu'exige notre Charte Ethique rendue applicable dans chaque commande et transmis aux fournisseurs par email.

	REDACTION	VERIFICATION	APPROBATION	Page 5 sur 7
NOM	PASQUIER	MEYER	MEYER	
PRENOM	Caroline	Arthur	Arthur	
SIGNATURE				



3.4. DEMARCHE QUALITE DES FOURNISSEURS

Le fournisseur est capable de démontrer que sa démarche qualité est conforme aux exigences de Sico Services.

Il doit transmettre à Sico Services tous les certificats inhérents à son activité (métrologie...) et nous informer de l'évolution de ses certifications éventuelles et de toute évolution majeure de sa démarche qualité.

3.5. GESTION DES RISQUES

Le fournisseur doit effectuer une gestion des risques applicables à l'entreprise et aux produits/services dont la réalisation lui est confiée ou qu'il sous-traite.

Le fournisseur doit disposer d'un système de prévention de contrefaçon et ainsi prévenir Sico Services de l'utilisation de pièces/documents contrefaits (copie non autorisée, imitation, pièces de substitution ou modifiées, sciemment présentée comme pièce d'origine).

Il doit aussi assurer la formation des personnes appropriées à la détection et prévention de la contrefaçon.

3.6. COMMUNICATION DES ALERTES AVEC SICO SERVICES

Le fournisseur doit prévenir Sico services en cas de découverte de problèmes chez lui ou chez un de ses sous-traitants ayant un impact sur les produits/services livrés ou à livrer.

Le fournisseur doit communiquer avec Sico Services toutes non-conformités éventuelles et demander notre approbation sur les décisions relatives aux produits.

Dans le cas d'un risque d'obsolescence ou d'une obsolescence avérée, le fournisseur doit informer Sico Services et proposer des solutions alternatives incluant la gestion des risques et la qualification/vérification de l'élément remplaçant celui obsolète.

Le fournisseur informe Sico Services de toute modification structurelle ou d'organisation d'entité, ayant un impact sur le coût, le délai et la qualité du produit/service.

Le fournisseur doit Informer Sico Services de tous changements intervenus sur le produit et/ou les procédés et le cas échéant demander son approbation sur ces changements.

	REDACTION	VERIFICATION	APPROBATION	Page 6 sur 7
NOM	PASQUIER	MEYER	MEYER	
PRENOM	Caroline	Arthur	Arthur	
SIGNATURE				



Il doit aussi avertir Sico Services de tout changement d'adresse et de transfert d'activité éventuel et doit obtenir l'accord de Sico Services si impacte la performance opérationnelle.

3.7. MAITRISE DE LA SOUS-TRAITANCE PAR LE FOURNISSEUR

Le fournisseur a la responsabilité de transmettre les exigences de Sico Services et de ses clients à l'ensemble de ses sous-traitants impliqués dans la réalisation du produit ou de la prestation.

Le fournisseur s'assure que les exigences Sico Services soit appliquées et s'engage à remonté tout écart lié à la sous-traitance.

3.8. ARCHIVAGE

Tous les enregistrements et les informations nécessaires à la réalisation des produits ou prestation doivent être archivés pour une période de 5 ans.

	REDACTION	VERIFICATION	APPROBATION	Page 7 sur 7
NOM	PASQUIER	MEYER	MEYER	
PRENOM	Caroline	Arthur	Arthur	
SIGNATURE	